

## 2 - LE MARBRE DU RETABLE DES VISITANDINES D'AIX-EN-PROVENCE (1661-1662)

Dans l'église de Cucuron, le gigantesque retable du maître-autel est bien connu des historiens<sup>1</sup>. Acquis vers 1795 par cette paroisse, il provenait de la chapelle de la Visitation d'Aix, qui l'avait reçu en don de Laure Martinozzi, duchesse de Modène, nièce du cardinal Mazarin, par amitié pour la bienfaitrice du couvent, son ancienne gouvernante, Madame de Venel. Madeleine de Gaillard, mariée à Gaspard de Venel, conseiller au parlement d'Aix, sœur de l'une des religieuses, avait été sous-gouvernante des enfants de France et avait veillé à l'éducation des nièces du puissant cardinal Mazarin. Une tradition, rapportée par une notice manuscrite du président de Saint-Vincens<sup>2</sup>, veut que Laure Martinozzi se serait arrêté au couvent des Visitandines d'Aix lors de son départ vers l'Italie en 1656. Elle y aurait fait vœu d'élever un autel de marbre s'il lui naissait un fils dans l'année, ce qui devait se réaliser. Comme le vœu du Val-de-Grâce de Paris, celui de la future duchesse de Modène est plausible. L'iconographie du retable est en relation avec l'ordre de la Visitation : au centre, la toile de la *Visitation*, entourée de part et d'autre de la *Présentation de la Vierge* et de la *Nativité*, plus haut un relief de l'*Assomption*. Mais on peut aussi y lire, au deuxième degré, un ex-voto de naissance, qui expliquerait cet attachement étrange de Laure Martinozzi pour les Visitandines d'Aix.

Seuls les encadrements de marbre sont remontés à Cucuron : les trois tableaux, commandés au peintre Reynaud Levieux en 1660, payés en 1663, 1664 et 1665, sont maintenant conservés à l'église de la Madeleine d'Aix et à l'ancien couvent de la Visitation, Sainte-Catherine de Sienne<sup>3</sup>.

1. Pierre-Joseph de HAITZE, *Les curiosités les plus remarquables de la ville d'Aix-en-Provence*, Aix, 1679, p. 104 - ROUX-ALPHERAN, *Les rues d'Aix*, t. I, p. 511. - Marc DEYDIER, « Les œuvres d'art de l'église de Cucuron (Vaucluse) », dans *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 1909, p. 129-140. - Jean-Jacques GLOTON, *Renaissance et Baroque à Aix-en-Provence. Recherches sur la culture architecturale dans le Midi de la France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle au début du XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1979 (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, 237), p. 391-392. - Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, Commission régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Vaucluse, *Cantons de Cadenet et Pertuis. Pays d'Aigues*, Paris, 1981, p. 92. - Bruno-Noël PIZZOLATO, « L'église Notre-Dame de Beaulieu et le village de Cucuron », dans *Congrès archéologique de France*, 143<sup>e</sup> session, 1985, *Le pays d'Aix*, 1988, p. 163-164.

2. Bibliothèque Méjanes, Ms 862, édité par Deydier, p. 139-140.

3. Jean BOYER, « La peinture et la gravure », dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1971, p. 136. - Henry WYTENHOVE, dans catalogue *La Peinture en Provence au XVII<sup>e</sup> siècle*, Exposition, Marseille, Musée des Beaux-Arts, 1978, n° 124, p. 87.

La provenance génoise de l'encadrement et de la sculpture a été avancée par M. Gloton par comparaison avec les productions italiennes contemporaines. Un temps, le nom de Pierre Puget avait été prononcé, sans grande raison : l'*Assomption* qu'il avait réalisée pour le duc de Mantoue avec laquelle on avait cru identifier le relief de Cucuron, a été retrouvée. Conservée au musée de Berlin, c'est une œuvre incommensurablement plus savante et raffinée que le retable.

Quelques documents retrouvés à Paris et à Massa Carrara permettent de préciser les conditions de la commande du retable de la Visitation. Laure Martinuzzi a bien pris les choses en main. Dès février 1661, elle avait obtenu un laissez-passer pour les marbres provenant d'Italie. Le cardinal, son oncle, est encore tout-puissant et a d'ailleurs décidé de faire placer ses armoiries avec celles de sa nièce sur le retable. Elle envoie donc à Carrare pour choisir des marbres ses propres sculpteurs, des Italiens, Bartolomeo Mottoni et Tommaso Loraghi en décembre 1661, puis le même Mottoni en mai 1662, pour exporter les marbres commandés. Pourvus de recommandations auprès du prince de Massa qui règne sur la montagne de marbre, ils s'acquittent de leur mission et, en août 1662, les marbres débarquent à Marseille.

Mais le cardinal est mort le 9 mars 1661. L'administration se déchaîne et exige des droits de douane. La gouvernante des nièces de Mazarin, Madame de Venel, et la supérieure du couvent s'adressent à Colbert, l'ancien intendant du cardinal, un membre de la « famille ». Elles ont misé juste : Fouquet éliminé en septembre 1661, Colbert était devenu l'homme fort de l'administration, du commerce et des arts. Les marbres sont mis en place chez les Visitandines, et Colbert, maniaque des archives, conserve soigneusement les billets des quémandeuses — l'un d'une orthographe déplorable.

Les marbres sont d'une rare beauté : six colonnes, hautes de 3,60 m, les deux centrales de marbre portor, ce noir marbré d'or de Porto Venere, le marbre le plus cher du monde, si rare en cette dimension, et quatre de noir tacheté, avec des bases et des chapiteaux corinthiens de marbre blanc ; le cadre du tableau central en portor aussi ; des corniches de bleu-turquin ; des compartiments ou des bordures de marbre rouge veiné, de vert antique, et même d'onyx. Le blanc domine dans les parties hautes, les éléments sculptés en particulier : le relief central du haut figurant l'Assomption (0,85 m sur 1,80 m) ; les Vertus en ronde-bosse assises sur le fronton, Foi et Espérance ; les putti du couronnement ; les aigles présentant les armoiries des Este alliés aux Martinuzzi et de Mazarin ; et les pots-à-feu des corniches. Si la technique est celle de remarquables marbriers praticiens, le style des figures est cependant celui de sculpteurs secondaires qui transcrivent des formes connues de façon assez banale.

Les sculpteurs de la duchesse de Modène étaient probablement de cette ville. Le foyer artistique de la cour d'Este était actif sous François I<sup>er</sup> (mort en 1658), puis sous Alphonse IV, le mari de Laure Martinuzzi. Mais celle-ci, précocement veuve en 1662, va exercer ensuite une régence sévère, économe des deniers, religieuse à l'extrême, se permettant néanmoins la restructuration de l'église Sant'Agostino pour y établir le panthéon des Este, une entreprise pieuse et dynastique<sup>4</sup>. Si elle accorde ses faveurs aux Visitandines d'Aix, c'est pour une œuvre pie, pour laquelle sa gouvernante cherche — la lettre à Colbert en témoigne — à lui éviter des frais inutiles.

Si le sculpteur Bartolomeo Muttoni ou Mottoni n'est pas connu, bien que son nom révèle son appartenance à un groupe d'artistes d'origine comasque, établis au nord de

4. Exposition *L'Arte degli Estensi, la Pittura del Seicento e del Settecento a Modena e Reggio*, Modena, Galleria Estense, 1986.

l'Italie, Tommaso Luraghi ou Lurago est un sculpteur important de Modène<sup>5</sup>. Mort dans cette ville en 1670, il était aussi d'origine comasque, comme d'ailleurs la plupart des sculpteurs et maçons-architectes. Sculpteur de la cour d'Este, il travaille au palais de Sassuolo (1645-1646) et au décor de marbre de la façade du palais ducal (1658). Mais sa réputation s'établit dans de grands retables : le maître-autel de l'église de Madonna de Fiorano, de la Madonna del Popolo, l'autel de Saint-François de Paule à San Barnaba (1669-1670), le maître-autel des Théatins, le tabernacle de l'église San Vincenzo. Sa dernière œuvre sera le décor de marbre de la façade du dôme de Carpi. Il faut probablement lui attribuer la conception du retable des Visitandines, et peut-être la réalisation du relief de l'Assomption, alors que le rôle de Muttoni doit être celui de « scarpellino », praticien, petite main et homme de confiance qui s'occupe de l'entreprise. La dépendance du relief de l'Assomption par rapport aux schémas inventés par Guido Reni se comprend dès lors parfaitement : le peintre bolonais était bien connu à Modène. L'Assomption qu'il avait réalisé pour l'église de Spilamberto (aujourd'hui à Munich) était d'ailleurs en vente à cette époque, et Laure Martinuzzi en avait refusé l'achat en 1662.

Il est probable que le retable, conçu par un Modénais, réalisé à Carrare, fut monté à Aix-en-Provence par quelque spécialiste, tel Muttoni. La formule n'était pas nouvelle. Carrare avait toujours exporté des matériaux travaillés, en « kit » prêt à monter par des ateliers locaux. Mais de tels exemples, fréquents en Italie, sont rarissimes en France.

Ce petit dossier ne se contente pas d'éclairer les conditions d'exécution d'un des plus riches retables baroques du XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'inscrit dans une histoire du marbre en France. A ce moment, ni les carrières des Pyrénées, ni celle du Languedoc, ni celles, pourtant proches de Provence (brèche du Tholonet, des Pennes, rosé de Saint-Maximin, de Trets), ne sont exploitables pour les grandes commandes. Leur renouvellement, ou leur extraction, ne date que de la fin du siècle, quand l'action de Colbert, de Louvois et surtout du duc d'Antin, impose le marbre français. Force est donc de faire venir le marbre d'Italie, de Carrare plus précisément, car, sans minimiser le rôle de Gênes comme plaque tournante de la redistribution, c'est directement à la source que vont s'approvisionner les sculpteurs. En particulier, cette même année 1661, part pour les Alpes de Carrare une mission du roi, composée du marbrier Lamer et d'un sculpteur provençal plein d'avenir, Pierre Puget.

Geneviève BRESCH-BAUTIER et Odile STUBLIER

1. 1661, 25 février.

*Laissez passer pour les marbres offerts par la duchesse de Modène pour un autel destiné aux religieuses de la Visitation d'Aix, avec exemption des droits de péage.*

Bibliothèque nationale, Manuscrits, Mélanges Colbert 110, f<sup>o</sup> 89.

5. Giuseppe CAMPORI, *Gli artisti italiani e stranieri negli stati estensi*, Modena, 1855, p. 301-302.

De par le Roy

... Nous voulons et vous mandons que vous ayés a laisser seurement et librement transporter par tous les lieux et endroicz de vos pouvoirs et juridictions quelque quantité de marbre dont notre tres chere et bien aimée cousine, la duchesse de Modène, a faict present et desire envoyer aux religieuses de S' Marie de nostre ville d'Aix pour la construction d'un autel.

2. 1661, 31 décembre.

*Lettre de la duchesse de Modène au prince de Massa, recommandant pour leur séjour à Carrare les sculpteurs Tommaso Loraghi et Bartolomeo Mottoni qui acquièreront des marbres pour un autel en Provence, et demandant l'exemption des douanes.*

Archivio di Stato di Massa, Carteggio Cibo, busta 323, f° 129.

Illustrissimo et eccellentissimo Signore,

Mando a Carrara Tommaso Loraghi e Bartolomeo Muttoni mastri scultori a provvedere di marmi per ornamento all'altare ch'io fo costruire in Provenza.

E perchè sarà loro assolutamente necessaria la cortese assistenza dell'Eccellenza Vostra non solo nella scielta de' materiali, come per l'esenzione delle gabelle, quindi La prego a dare in cio tutti gli ordini che li suggerirà la cortesia propria et il merito di questa mia prima confidenza, assicurandoLa d'obligarmi molto et infine Le bacio le mani.

Modena, li 31 decembre 1661

Di Vostra Eccellenza

Per servir La

Laura duchessa di Modena.

3. 1662, 16 mai.

*Lettre de la duchesse de Modène à Alberico II de Massa, recommandant son sculpteur Bartolomeo Mottoni qui doit embarquer les marbres choisis et commandés pour l'autel qu'elle fait faire à Aix-en-Provence.*

Archivio di Stato di Massa, Carteggio Cibo, busta 328, f° 162

Se ne ritorna a cotesta volta Bartolomeo Mottoni mio scultore per imbarcare i marmi che furono ordinati e scelti fin al tempo del principe padre di Vostra Eccellenza, dalla cui amorevolezza provai molti buoni effetti in questo particular. Una simile cortesia desidero e spero adesso dall'Eccellenza Vostra in tutte quelle cose che possono far di bisogno accio per alcuna non venghi ritardato il fine che tengo di far con essi un altare nella città d'Aix in Provenza; pero ne prego l'Eccellenza vostra verso la quale posso assicurarLa di havere tutte le disposizioni più parziali e corrispondenti al suo merito; e Le bacio le mani.

Modena li 16 maggio 1662

Di Vostra Eccellenza

Per servirLa

Laura duchessa di Modena

4. 1662, 2 août.

*Lettre de la gouvernante des nièces de Mazarin, Madeleine de Gaillard Venel, priant Colbert d'intervenir pour dédouaner les marbres destinés aux religieuses d'Aix (orthographe respectée).*

Bibliothèque nationale, Manuscrits, Mélanges Colbert 110, f° 87.

L'interet de Dieu et la gloere de S.S. m'obliget de prandre la liberté de vous dire, Monsieur, que Madame la duchesse de Modene a doné aus dames des Ste Marie dousse san [1200] pistolles pour un otel de marbre qu'elle fet fere dans leurs covan de sette ville vou les armes de S.E. et les sienes dovet estre misse. S.E. avet pri tant de plesir a se desein qu'il l'avait dit plusieurs foes à la Reine mere e lur fit donner le paseport pour le marbre de Marseille. Isy il a été anregitré à la chambre descontes, tout le marbre etant arrivé à Marseille. Le fermier des doanes neullet pas le leser passer sans un ordre de vostre part. Monsieur, se retardement ruine ses pouvres relligieuses e coutera de l'argant a Madame de Modène, tout les ouvriers se trovant susplanté, sy par vostre charité e la memoere de S.E. vous n'aves la bonté de fere seser se retardement... Monsieur de Roque Sante pourra vous antretenir plus au lon de set afer etan un des amis de ses dames relligieuses. Pour moy je serei jouirs avec bocoup de tachment a sa memoere de mon metre et bocoup de respec e de reconnesanse à vous à qui je suis vostre très hunble et très obeisante servante.

M. de Gaillard Venel

5. 1662, 5 août.

*Lettre de sœur Marguerite Gertrude de Saint-Jean de la Visitation Sainte-Marie à Colbert, demandant l'exemption des droits de douane sur les marbres.*

Bibliothèque nationale, Manuscrits, Mélanges Colbert 110, f° 161.

Je ne doute point que vous n'ayez receu le paquet que nous prismes la liberté de vous adreser l'ordinaire passé, consernan l'affaire de notre marbre, pour lequel je vien reiterer, Monsieur, les très humbles suplication que je vous faisois de nous accorder votre protection et credy et de plus vous suplier de nous sçavoir dire sy nous serions fondée en justice de demander l'exention de payer ce droit de douane pour la reson qu'on dit que la robe taillée ne paye point, et sy seste marchandise pourroit passer pour estre de ceste nature...